



COMMUNIQUE DE PRESSE

25/03/2026

AGC : pas de travailleurs de seconde zone en Europe

Les organisations syndicales belges d'AGC expriment leur vive inquiétude face au plan de compétitivité européen annoncé par la direction du groupe, qui prévoit la suppression de 190 emplois en Europe sur la période 2026-2027.

Ce plan ne concerne pas uniquement la Belgique. Il touche plusieurs pays européens, notamment la République tchèque, la France et l'Allemagne, ainsi que d'autres pays d'Europe occidentale et d'Europe centrale et orientale. Partout, les travailleurs subissent les conséquences de décisions prises au niveau du groupe, sans garanties suffisantes sur l'emploi.

Les syndicats belges souhaitent exprimer leur pleine solidarité avec les travailleurs des pays impactés et rappellent qu'une réorganisation européenne ne peut conduire à des différences injustifiées dans les conditions de départ selon les pays. Un travailleur est un travailleur : il ne peut y avoir de travailleurs de seconde zone chez AGC.

À ce titre, les syndicats belges exigent, en Belgique comme dans l'ensemble des pays concernés :

- le respect effectif des droits à l'information et à la consultation des représentants des travailleurs,
- des garanties réelles et concrètes sur l'emploi.

La solidarité entre travailleurs ne s'arrête pas aux frontières.

En Belgique et ailleurs, nous veillerons à ce que les droits des travailleurs soient respectés.

Pour plus d'informations :

- **Aurore Joly**, CSCBIE - 0485 49 36 04
- **Sébastien Dupanloup**, Centrale Générale FGTB - 0476 26 69 63
- **Dominik Roland**, CGSLB - 0475 46 28 33